

PROCES VERBAL

Présents : MM. BERTHOME M, BERTHOME A, DELEGER, POURTEAU, GUILLOT, LAVAURE-CARDONA, GASPARD, PATEAU, GUIRAUD, JOUBERT, PERRICHON, MAZELET, JARJANETTE, BILLEAU, KHALDI, JUGE, SASTRE, LAFON, TRIA

Absents : MM TROQUEREAU (pouvoir à M BERTHOME), SALLABERRY, MERCIER (pouvoir à C POURTEAU), ROCHE-PILLAY (pouvoir à M DELEGER)

Secrétaire de séance : C POURTEAU

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures.
Aucune remarque n'est formulée quant au procès-verbal du 7 Mai 2014. Il est donc adopté en l'état.

L'ordre du jour a été rappelé, il porte sur 4 délibérations.

Délibération n° 2014-0067 DM 1 Office de Tourisme

Monsieur le Maire souligne que ce projet mené par l'association « Vivons avec le Moulin de Porchères » consiste à créer en exposition à l'extérieur sur la zone naturelle de l'Aubarède des photos de V BONNEFOY disposées dans les arbres et installées sur un parcours de la base nautique. Ce projet à caractère touristique se déroulera du 11 juillet au 21 septembre et sera inauguré le 11 juillet à 18 heures 30. La visite est gratuite et sa durée est de 30 minutes.

Le Maire rappelle d'autres manifestations : le 19 juillet se tiendra la fête à Léo et les 20 et 21 septembre journées européennes du patrimoine en présence du club Nature présentant la flore et le phone locale.

Vu le Budget Office de Tourisme 2014 le 15 avril 2014,

Considérant le projet de l'association Vivons avec le Moulin de Porchères, proposant une mise en valeur du site de LAUBAREDE, situé sur la Commune de Saint Seurin sur l'Isle.

Considérant que ce projet constitue une animation touristique de la zone naturelle incluant une découverte du site à destination de l'ensemble de la population.

Vu le plan de financement proposé,

Après avoir entendu Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal **décide**

D'adopter la Décision Modificative suivante sur le Budget Office de Tourisme :

Section	Sens	Libellé	Chap	Article	Montant
Fonctionnement	Dépenses	Personnel extérieur	011	611	- 1 765.00€
Fonctionnement	Dépenses	Subvention aux associations	65	6574	+ 1 765.00€

D'octroyer à l'Association Vivons avec le Moulin de Porchères une subvention d'un montant de 1 765.00€

Vote : POUR : 22 NUL : 0 CONTRE : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2014-0068 Conclusion de prêt

Rapporteur : A BERTHOME

Elle rappelle la nécessité de conclure un prêt d'un montant de 200 000 € pour les travaux de voirie de la rue Edmond Rostand.

Plusieurs organismes bancaires ont été sollicités : le Crédit Agricole, la Banque Postale et le Crédit Mutuel. Seule, la Banque Postale a été retenue.

Vu le Budget Principal 2014,

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux d'aménagement de voirie de la rue Edmond Rostand nécessitent la conclusion d'un emprunt.

Une consultation concernant l'emprunt de 200 000 € prévus au Budget Primitif 2014 de la Commune, a été réalisée auprès de plusieurs établissements bancaires.

2 Banques ont répondu conformément à cette consultation. (Crédit Agricole et Banque Postale)

Après présentation à l'assemblée des offres, le Conseil Municipal accepte l'offre faite par la Banque Postale selon les conditions du projet de contrat ci-joint et décide en conséquence d'adopter les décisions suivantes :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Banque Postale un emprunt dont les principales caractéristiques sont ci-dessous énumérées

Montant en Euros :	200 000 €
Objet :	Aménagement rue Edmond Rostand – Travaux de voirie
Durée :	15 ans
Taux :	Taux fixe de 3,15 %
Périodicité :	Trimestrielle
Amortissement :	Constant
Commission d'engagement :	500 €
Remboursement anticipé :	Indemnité actuarielle

Autres conditions financières

- Mise à disposition des fonds : sur demande ; à date fixée au 23/07/2014
- 1^{ère} échéance le 1^{er} novembre 2014

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à signer le contrat de prêt dont les modèle et les conditions générales sont ci-annexées, et sur les bases des caractéristiques définies à l'article 1.

Monsieur le Maire est également habilité par le Conseil Municipal, sans autre délibération préalable et à son initiative, à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues au contrat, et reçoit tous les pouvoirs à cet effet.

Vote : POUR : 22 NUL : 0 CONTRE : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2014-0069 Tarif transport scolaire au prorata temporis Année 2013-2014

Vu la délibération n° 72 en date du 29 juin 2011 autorisant le Maire à renouveler la convention de délégation et d'exécution avec le Conseil Général pour l'organisation du transport scolaire en régie directe,

Vu le Règlement Intérieur du Transport Scolaire,

Vu la délibération n° 54 en date du 24 mai 2012 mettant en place la tarification du transport scolaire,

Considérant que le service des transports scolaires est organisé sous la responsabilité du Maire en tant qu'organisateur secondaire.

Considérant que plusieurs familles viennent d'inscrire leurs enfants à l'école et demandent à bénéficier du service de transport scolaire pour les mois de mai et juin 2014,

Monsieur le Maire propose d'appliquer exceptionnellement le tarif au prorata temporis à ces familles.

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide d'appliquer ce tarif à titre exceptionnel au prorata temporis pour les mois de mai et juin 2014

Vote : POUR : 22 NUL : 0 CONTRE : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2014-0070 Cession gratuite avenue Georges Clémenceau

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors de la construction du Pont de Porchères les délaissés de voirie avenue Georges Clémenceau sont restés la propriété du Conseil Général alors que la Commune a aménagé et assuré l'entretien de ces abords avec notamment la réalisation d'espaces verts et de cheminement piétons.

Afin de régulariser cette situation, le Conseil Général propose la cession gratuite à la Commune des parcelles suivantes conformément au document d'arpentage joint à la présente :

Section AO	Parcelle A	0.91 m ²
Section AO	Parcelle B	820 m ²
TOTAL		911 m²

Le Conseil Municipal, Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Accepte la cession gratuite des parcelles ci-dessus référencées

Autorise Monsieur le Maire ou son 1^{er} Adjoint Anne BERTHOME, à signer au nom de la Commune l'acte administratif

Vote : POUR : 22 NUL : 0 CONTRE : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une demande faite par le Jardin de l'Octroi afin de bénéficier du parking situé devant son établissement.

INFORMATIONS

1 – Transport scolaire

Monsieur le Maire donne lecture de la Commission qui s'est tenue le 12 mai 2014 et demande s'il y a des questions.

V SASTRE souligne que des enfants seraient pénalisés si toutefois ces services venaient à disparaître.

Le Maire répond qu'il est actuellement difficile de se prononcer pour la rentrée prochaine étant donné qu'il faut d'abord établir la liste des élèves fréquentant les écoles maternelle et élémentaire et lorsque celles-ci seront définitives on sera en mesure de déterminer le nombre d'enfants.

A BERTHOME demande à ce que la décision soit prise immédiatement car en septembre il sera trop tard vis-à-vis des inscriptions. Elle rappelle, lors de la précédente réunion, plusieurs problèmes soulevés : la suppression de bus remplacé par le système de navette qui peut amener que 6 personnes, l'enlèvement de certains arrêts évoqué par M GUILLOT et les nombreux impayés bénéficiaires des transports

M GUILLOT revient sur les arrêts, le cercle de ramassage avait été élargi pour atteindre les enfants les plus éloignés. Après étude faite, une douzaine d'enfants étaient susceptibles de fréquenter les navettes.

A KHALDI évoque une autre démarche et se pose la question sur les solutions à trouver pour rendre service. Une procédure doit être engagée pour développer cette idée auprès des parents concernés.

M GUILLOT : plusieurs mesures ont été envisagées : le système de pédibus, se sont des personnes bénévoles se situant dans différents endroits et qui proposent d'amener les enfants à pied jusqu'à l'école.

C POURTEAU : vu le nombre de demandes arrivant tous les jours, il faut que la décision soit prise immédiatement.

Au terme de ce débat, la solution proposée vendre le bus et demander aux parents de prendre leur disposition pour assurer le transport de leur enfants à l'école.

Le Conseil a donné son aval à l'unanimité sauf deux abstentions.

2 – Election Nationale au Conseil d'Evaluation des Normes

Les élus doivent examiner avec précision l'évaluation des impacts juridiques et financiers des projets de texte réglementaire voté par les Assemblées en veillant à ce que les réglementations nouvelles n'induisent pas de dépenses injustifiées par les collectivités, les textes restant limités à ce qui est strictement nécessaire à l'application des lois.

3 – Election des Comités de Finances Locales

Dans un contexte budgétaire difficile, les candidats présentés par l'Association des Maires de France entendent défendre les intérêts de toutes les communes dans leur relation financière 'Etat et exercer avec vigilance les pouvoirs confiés au Comité de Finances Locales.

4 – Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE)

La CAUE tient son Assemblée Générale le 17 juin.

Il apporte des conseils gratuits aux collectivités sur des projets paysagers, d'équipements, ainsi que pour des particuliers lors d'un aménagement d'une maison, etc...

Des permanences sont tenues dans les chefs-lieux de canton, sur des dates bien déterminées qui paraissent dans la presse, et par voie d'affiche.

Leurs missions sont variées : réunions, d'information, sensibiliser le public scolaire, journée école de paysage à l'attention des enseignants.

Notamment un projet pédagogique sur l'enseignement s'est fait dans une classe élémentaire à St Seurin.

5 – Institut d'Etude d'Occitan

Le Maire a reçu un courrier de cet institut dans le but de promouvoir la langue et la culture occitane notamment par la création d'un cours pour adulte ou un atelier de conversation même au sein des écoles.

A ce sujet, plusieurs communes ont créé des panneaux de signalisation bilingue en français et en occitan.

6 – Réunion du Maire avec les Docteurs de St Seurin

Le Maire a reçu les docteurs de St Seurin et leur a demandé d'adresser un mémoire sur les perspectives d'avenir du Cabinet Médical.

Lors de cette entrevue, il en ressort que dans les mois à venir plusieurs praticiens vont cesser leur activité notamment à St Médard, St Seurin, Villefranche.

Pour le Cabinet Médical de St Seurin, 2 docteurs seulement doivent faire face à de plus en plus de demande de consultation qui ne peuvent plus être honorées faute de temps, entraînant un mécontentement des patients, des frais de fonctionnements plus lourds.

Leur demande : poursuivre une activité libérale mais dans certaines conditions, l'espoir de voir arriver de jeunes médecins ce qui engendre une attractivité plus importante. Les jeunes médecins arrivant sur le marché du travail souhaitent s'implanter à proximité d'une ville, d'un hôpital, travailler en groupe, ne pas faire de garde de nuit le week-end en vue de préserver leur vie familiale.

La réforme en cours des secteurs de garde du Libournais, piloté par l'ARS, va transformer le mode actuel de garde des 7 secteurs en regroupant au sein de l'hôpital de Libourne, situé à côté des urgences, un seul service de garde

TOUR DE TABLE

→ A BERTHOME

- Informatisation de la Commune

Une réunion s'est tenue pour parler du changement du matériel informatique de la Commune suite au passage d'un nouveau procédé comptable de trésorerie sachant que le logiciel actuel utilisé est obsolète.

Plusieurs propositions commerciales ont été faites, seule la candidature de BERGER LEVRAULT a été retenue sachant qu'il était déjà prestataire au CCAS et à l'EHPAD facilitant la mutualisation des services.

Ce logiciel va permettre une facturation unique regroupant la restauration scolaire, le centre de loisirs, le périscolaire, la musique et la danse étant donné que l'accès à plusieurs sites se fera par connexion Internet et chaque utilisateur possèdera un mot de passe.

L'avantage de cet outil facilitera la sortie des documents sur clé USB en faisant apparaître la facture, le rôle et le titre, ainsi que le bordereau CAF pour le service Animation Jeunesse. Il va permettre un gain de temps et la suppression des régies.

La mise en place sera effective début septembre avec formation prévue pour les services finances et animation jeunesse.

→ M GUILLOT

- 2 élus et 1 technicien de COUTRAS viendront à la restauration scolaire voir le fonctionnement.
- La Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse aura lieu le mardi 27 mai 2014.
- L'Inspecteur de l'Education Nationale assure qu'il n'y aura pas de fermeture de classe à l'école maternelle.

→ V SASTRE

- L'audition de l'école de musique à la Médiathèque qui a eu lieu samedi 24 mai a drainé un nombreux public (environ 150 personnes) entre le concert et la classe orchestre avec un répertoire musical de qualité. Bernard Emmanuel GUITI souhaiterait en 2015 donner un concert payant en l'église de St Seurin avec un accordéoniste et un violoncelliste. Le projet est actuellement à l'étude.

→ C JOUBERT

- Suite aux intempéries de ce jour, le studio de danse a été inondé ce qui a entraîné l'annulation des cours. P JARJANETTE évoque le problème d'évacuation des eaux lors de pluies importantes ce qui amène à faire recours auprès d'un spécialiste de la voirie. Monsieur le Maire souligne que les canalisations d'eau pluviale ont été refaites à cause d'une convergence des eaux qui arrivaient à l'extrémité du bâtiment Résidence Bonnot pour protéger l'école de danse.

→ P LAFON

- Le 2^{ème} Tournoi 14 National André Menaut se déroulera ce week-end les 24 et 25 mai au stade Fernand Sastre à St Seurin sur l'Isle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 40.

La Secrétaire de Séance,


Christine POURTEAU

le Président de Séance,


Marcel BERTHOME

